

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le vendredi 25 octobre 2019**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, M. COUEIGNAS Jacques, M. TROIS VALETS Gilles, M. PLASSE Yves, Mme MONIER Isabelle, M. DUZELIER Cédric

ABSENTS : M. CHAMBON Jean Pierre, Mme AUPETITALLOT Valérie, M. SERRE Pascal,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONIER Isabelle

a pris les décisions suivantes, à l'unanimité, sauf indication contraire :

1) Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 17 septembre 2019.

2) Choix des locataires du logement communal 6 chemin de l'Ecole

M. GOUDRON, actuel locataire, quittera le logement communal au 31 décembre prochain. Après étude des 4 candidatures reçues en mairie, le logement est ré-attribué à Mme FOURNERON Linda, domiciliée à Vassel, pour un loyer mensuel de 666 €.

3) Demande des locataires 4 chemin de l'Ecole

Les actuels locataires ont fait poser dans leur logement, par l'employé communal, 2 radiateurs électriques d'occasion, moins énergivores que ceux en place, qui ont déjà 20 ans. Comptant laisser ce matériel à leur départ, ils souhaiteraient un geste de dédommagement sur un loyer à venir. Avant toute décision, le Conseil Municipal souhaite disposer d'une facture, ou, à défaut du modèle du matériel, afin de faire une estimation.

4) Convention Territoriale Globale de la CAF avec Billom Communauté

Le Conseil Municipal approuve la Convention Territoriale Globale (CTG), exigée par la CAF, visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire de Billom Communauté. Elle a pour objet de favoriser la territorialisation de l'offre globale de services de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales. Ce document sera signé pour 5 années (2019-2023).

5) Syndicat Basse Limagne : adhésion et modification des statuts

L'Assemblée approuve l'adhésion de la commune de ST JULIEN DE COPPEL au SBL à compter du 1^{er} janvier 2020 ainsi que la modification statutaire prenant en compte cette adhésion, la substitution de la communauté de communes entre DORE ET ALLIER aux communes, suite à la prise de compétence EAU et la création de la commune nouvelle de MUR SUR ALLIER, qui remplace Dallet et Mezel.

6) SIASD Lezoux : adhésion de St André le Coq

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Saint André le Coq au Syndicat Intercommunal d'Aide et de Soins à Domicile (SIASD) de Lezoux ainsi que la modification statutaire correspondante.

7) Budget Communal 2019 : décision modificative n°2

Suite à l'adhésion au 1^{er} janvier 2019 de la commune au SIAREC portant transfert du budget annexe assainissement au Syndicat, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements des excédents d'investissement et d'exploitation 2018 sur leur budget, en votant les crédits supplémentaires suivants :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
10	1068	OPFI			Excédents de fonctionnement capitalisés	86 503,78
67	678				Autres charges exceptionnelles	2 053,66
001	001	OPFI			Solde d'exécution de la section d'investiss.	-30 687,28
Total						57 870,16

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
001	001	OPFI			Solde d'exécution de la section d'investiss.	55 816,50
002	002				Résultat d'exploitation reporté	2 053,66
Total						57 870,16

Les mandats seront émis dans la foulée, sur le compte du SIAREC.

8) Demande de l'EARL La Garde

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Messieurs Jaffeux Fabien et Meilhaud Romain, gérants de l'EARL La Garde, qui demandent si la commune serait d'accord pour leur céder la partie de la parcelle exploitée ZI n°137 lieu-dit Patural Long, qu'ils cultivent en fermage.

Le Conseil Municipal accepte cette cession. Une division parcellaire sera demandée à un géomètre ainsi qu'une évaluation à la SAFER. Les pétitionnaires, qui souhaitent à terme construire un hangar d'exploitation, devront s'assurer de la constructivité de cette parcelle, en déposant une demande de CUB.

Pour information, le PLUiH de Billom Communauté est désormais opposable car il a été approuvé en conseil communautaire le 21 octobre dernier. Des modifications sont attendues pour Vassel, notamment en ce qui concerne le déclassement de terres agricoles protégées strictes en terres agricoles. Il conviendra de vérifier la bonne prise en compte.

9) Occupation du domaine public

Madame le Maire fait le point sur la procédure contentieuse engagée pour la libération du domaine public par un riverain de la rue du Pironin. La mise en délibéré est reportée au 19 novembre prochain. Pour l'instant, une procédure amiable est engagée pour le voisin (demande orale et courrier recommandé). En cas de décision favorable du tribunal, les trottoirs seront aménagés dans de brefs délais.

Dans le cadre de l'acquisition foncière du terrain jouxtant les locaux de la mairie, Monsieur TROIS-VALETS propose qu'un aménagement sous forme de box pour le stationnement soit envisagé. Un projet sera réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Fait à VASSEL, le 8 novembre 2019.

Le Maire,

Françoise BERNARD.